



**Commune de
GOUVY**

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 OCTOBRE 2019

PRESENTS : LEONARD Véronique, Bourgmestre-Présidente;
MARENNE Michel, SCHNEIDERS Raphaël, LEMAIRE-SANTOS Isabelle,
WINAND Marine, Echevins;
LERUSE Claudy, LENFANT Christophe, NOERDINGER-DASSENNOY Thérèse,
SCHMITZ Guy, LEONARD Willy, TOURTEAU Isabelle, GRANDJEAN Marc,
LEJEUNE Ghislaine, PIRSON Michel, BASTIEN François, DIEDEREN Annick,
ANNET Louis, Conseillers;
LEBRUN Bernard, Président du C.P.A.S. hors conseil;
NEVE Delphine, Directrice générale.

**18. Taxe communale additionnelle au précompte immobilier pour les exercices
2020 à 2021.
APPROBATION.**



LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, articles L1122-30 et L1331-3 en ce qu'il remplace la nouvelle loi communale ;

Vu le Code des Impôts sur les revenus 1992, notamment les articles 249 à 256 et 464, 1° ;

Vu la circulaire ministérielle du 17 mai 2019 relative à l'élaboration des budgets des communes et des CPAS de la Région wallonne à l'exception des communes et des CPAS relevant des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2020 ;

Considérant le cours du marché de vente de bois en décroissance;

Considérant l'augmentation des dépenses de transfert, à savoir: zone de police, zone de secours, CPAS, intervention dans le déficit de Vivalia, ...

Considérant la révision de l'assurance de groupe retraite en faveur des membres du personnel communal contractuel;

Vu la communication du dossier au directeur financier faite en date du 10 octobre 2019 conformément à l'article L 1124-40 §1^{er}, 3^o et 4^o du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 14/10/2019 et joint en annexe;

Vu la situation financière de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

Article 1. - Il est établi, pour les exercices 2020 à 2021, deux mille sept cents (2.700) centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

La Directrice générale,
(s) NEVE Delphine

La Directrice générale,

PAR LE CONSEIL,

Pour expédition conforme,



La Présidente,
(s) LEONARD Véronique

La Bourgmestre,

NEVE Delphine

LEONARD Véronique